

Objectifs

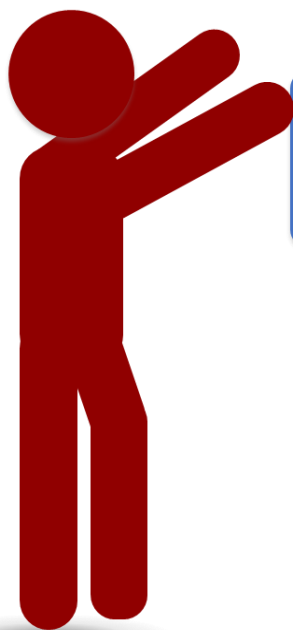
Favoriser l'évolution et la sécurisation de vos parcours professionnels.

Etre informé, conseillé, accompagné dans la concrétisation de son projet et d'avoir les meilleurs moyens de mise en œuvre financière.

Cibles

Le CEP est **gratuit, neutre, accessible à tout actif** :

Personnes en recherche d'emploi, salariés du secteur privé, apprentis, intérimaires ou intermittents du spectacle, stagiaires rémunérés, salariés du secteur public, fonctionnaires, contractuels ou vacataires, indépendants, artisans, professions libérales, ou auto-entrepreneurs... (À l'exception des élèves, étudiants et retraités, sauf s'ils occupent un emploi).



Accompagnement à la mise en œuvre du projet

Elaborer un plan action pour atteindre votre objectif et mobiliser les financements adaptés

Conseil Personnalisé

Définir votre projet d'évolution professionnel et votre stratégie avec un conseiller

Accueil individualisé – Information

Analyser votre situation professionnelle et vous informer

1

Accueil individualisé – Information

L'accueil permet **d'analyser la demande de la personne et d'identifier**, le cas échéant, la structure la mieux à même de lui offrir le service adapté à son besoin. Le bénéficiaire peut être informé des différents dispositifs existants (services, prestations, formations).

2

Conseil Personnalisé

Le conseil personnalisé s'inscrit dans une démarche dynamique. Il est **adapté à la situation de la personne, à son besoin et à son degré d'autonomie ainsi qu'à sa problématique d'évolution professionnelle**. Il implique une co-construction avec la personne de son projet professionnel.

3

Accompagnement à la mise en œuvre du projet

Lorsque le projet d'évolution professionnelle de la personne et la stratégie associée sont formalisés, l'opérateur du conseil en évolution professionnelle doit **contribuer à en faciliter la concrétisation**. C'est l'objet de **l'accompagnement personnalisé**.